



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juillet 2000
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Note verbale datée du 20 juillet 2000, adressée au Président par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie et a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement arménien a pris les mesures voulues pour faire appliquer les dispositions énoncées dans ladite résolution.